

Les sculpteurs du Parlement

Ken Desson



Licorne sur écusson de pierre, à l'entrée du Parlement à Ottawa. (Office national du film, Chris Lund)

En mai 1982, un chasseur anonyme, en quête de trophées, dépouillait de sa corne magnifique la licorne qui, fière et inviolée, gardait depuis un demi-siècle la Tour de la Paix. Il n'y avait plus qu'un mois à peine avant la plus courue des célébrations sur la Colline parlementaire — la Fête du Canada. L'architecte des Travaux publics responsable de l'Édifice du Centre, Robert Calvert, ayant découvert l'incident, se mit rapidement en rapport avec les sculpteurs parlementaires. Le 1^{er} juillet une foule immense envahissait la colline pour profiter du beau temps, du décor et des spectacles. Et voilà, à la base de la Tour se dressait une licorne tout à fait majestueuse, cornue et exubérante, entourée d'admirateurs. Ce n'était pas un miracle mais simplement la preuve par excellence de l'habileté et de l'importance de nos sculpteurs d'ornements.

Ken Desson, chercheur et écrivain d'Ottawa, a terminé récemment le manuscrit d'un livre sur l'histoire des sculpteurs sur pierre au Parlement.

Les sculpteurs parlementaires sont les gardiens des sculptures anciennes qui ornent les immeubles publics du Canada, et particulièrement ceux de la colline du Parlement. Ils sont aussi les créateurs de nombreuses œuvres originales qui embellissent les édifices historiques laissés sans parure au moment de leur construction.

Le sculpteur actuel, M^{me} Eleanor Milne, et ses trois assistants, MM. Chris Fairbrother, Marcel Joannis et son frère Maurice, perpétuent ensemble la tradition de sculpture néo-gothique introduite sur la Colline par des maçons itinérants lors de la construction, au début des années 1860, du premier Édifice du Centre ainsi que des Édifices de l'Est et de l'Ouest. Ils s'inspirent des thèmes et utilisent bon nombre des techniques des artisans qui construisirent, à partir du X^e siècle, les monastères et les cathédrales gothiques d'Europe.

Armés d'outils de sculpture ornementale qui ont fait leurs preuves au cours des âges comme les ciseaux trempés, les maillets métalliques en forme de cloche et les râpes moulées destinées à polir les surfaces ou à leur donner du relief, les sculpteurs insufflent la vie aux murs de calcaire de la Colline du Parlement en les ornant de verdure luxuriante, d'animaux, de gargouilles, de personnages allégoriques et de scènes historiques caractéristiques du style gothique et néo-gothique. Ils immortalisent, à l'occasion, une personnalité, commémorent un événement spécial ou représentent un thème contemporain.

La tradition

Les trois premières générations de sculpteurs du Parlement se sont largement inspirés des œuvres des tailleurs de pierre britanniques, européens et canadiens-français qui ont appris leur métier en travaillant comme apprentis. Jusque dans les années 40, presque tous les édifices du Canada étaient construits en pierre et, à cette époque où la production en masse des ornements en pierre n'était pas encore possible, il fallait, pour les embellir, compter sur de nombreux artisans expérimentés.

Le premier sculpteur officiel du Parlement, Cléophas Soucy, dirigea une équipe qui compta jusqu'à onze sculpteurs entre 1936 et 1940, période pendant laquelle les principales sculptures du Sénat, de l'entrée principale et de la base de la Tour de la Paix ont été terminées. M. Soucy était issu d'une famille de sculpteurs de Québec, mais la plupart des membres de son équipe étaient nouvellement arrivés d'Angleterre et d'Écosse. Parmi ceux-ci, le mieux connu est Cœur de Leon MacCarthy, fils du sculpteur anglais Hamilton Plantagenat MacCarthy. Le lion et la licorne qui ornent la base de la Tour de la Paix sont l'œuvre de Cœur de Leon, sculpteur au talent prodigieux.

La Seconde Guerre mondiale a interrompu les travaux de sculpture. Lorsque Cléo Soucy reprit le maillet en 1947, à l'âge de 67 ans, il devenait de plus en plus difficile de trouver des sculpteurs qualifiés pour remplacer ceux qui allaient bientôt prendre leur retraite. M. Soucy demanda avec insistance la mise en place d'un programme systématique d'apprentissage pour les sculpteurs mais au moment de son décès en juin 1950, rien n'avait encore été entrepris.

Son successeur, Karl Oosterhoff, sculpteur de métier qui avait émigré de Hollande en 1925, travailla presque exclusivement avec des sculpteurs canadiens-français. Comme la plupart d'entre eux avaient peu d'expérience, il dut s'occuper de leur formation. C'est ainsi que l'équipe est parvenue à une maîtrise solide de son art et à un degré d'uniformité qui a donné des œuvres plus homogènes et donc moins intéressantes que par le passé.

Les vingt dernières années

En mars 1962, M^{me} Eleanor Milne devenait la troisième personne à occuper le poste de sculpteur du Parlement. Après avoir remporté un concours national auquel avaient participé 21 autres concurrents, elle se vit confier le premier projet historique d'envergure sur la Colline du Parlement, projet qui nécessita douze années de travail ardu. Dans le vestibule de la Chambre des communes, M^{me} Milne a représenté 25 000 ans d'histoire canadienne dans une fresque de seize panneaux relatant l'arrivée des peuples autochtones venus de l'Asie par le détroit de Béring, l'exploration et la colonisation du pays par les premiers Européens et l'émigration au Canada de loyalistes de l'Empire uni à la suite de la révolution américaine. Comme il était impossible de transporter ces panneaux au studio, il lui fallut les sculpter sur place, habituellement tard le soir, juchée sur un étroit échafaudage dressé à vingt pieds au-dessus du sol.

Quand la fresque historique fut assez avancée, on confia à M^{me} Milne une deuxième tâche prestigieuse, celle de concevoir les vitraux de la Chambre des communes. Depuis la construction du nouvel Édifice du Centre, suite à l'incendie qui détruisit l'édifice original en 1916, les députés étaient incommodés par la lumière qui entrait à flots par les grandes fenêtres gothiques situées à l'est et à l'ouest de la Chambre. On décida de résoudre le problème et de faire faire des vitraux à l'occasion du centenaire du Canada en 1967. Les dessins de M^{me} Milne qui représentent les emblèmes floraux de chaque province du Canada tamisent maintenant de façon exquise la lumière qui baigne la Chambre en plein jour.

Madame Milne a exécuté beaucoup d'œuvres au cours des vingt années qu'elle a exercé son art au Parlement. Elle consacre maintenant la majeure partie de son temps à la conception des sculptures à exécuter et des vitraux qui doivent orner le Sénat. En outre, elle surveille la restauration et le nettoyage des Édifices du Parlement, prodigue des conseils aux ministères qui veulent commander des œuvres d'art et remplit à l'occasion certaines fonctions de relations publiques en rapport avec son travail peu commun. Il lui arrive aussi d'accepter une « commande spéciale », comme celle qui lui a été faite récemment de concevoir un fauteuil de cérémonie pour le président du Conseil des Territoires du Nord-Ouest. Par ses talents variés, M^{me} Milne s'inscrit tout naturellement dans la lignée des artistes médiévaux au service de l'État dont on s'attendait qu'ils fussent des Maîtres Jacques.

M. Chris Fairbrother, sculpteur adjoint du Parlement, vient de terminer un personnage allégorique saisissant, celui d'une femme gracieuse à l'allure décidée, drapée dans une robe admirablement plissée, dominant la pierre qui représente la liberté de parole et de religion. Tout comme M^{me} Milne, M. Fairbrother met à profit ses connaissances et son expérience dans le domaine des arts pour imprimer à ses sculptures une originalité et une élégance qui les classent parmi les meilleures œuvres de l'Édifice du Centre.

MM. Marcel et Maurice Joanisse ne possèdent pas de formation théorique en sculpture, mais ils termineront sous peu une longue période d'apprentissage en atelier qui a commencé pour Marcel en 1971 et pour Maurice en 1973. Officiellement, ils n'ont pas encore le droit de sculpter des figures humaines, travail qui exige une connaissance plus approfondie de l'anatomie et des techniques de sculpture, mais leur patron, M^{me} Eleanor Milne, affirme qu'ils pourront bientôt le faire. Pour l'instant, ils sculptent avec une parfaite maîtrise des détails décoratifs, dessinent et exécutent certains des éléments non humains et non floraux que requièrent les sculptures du Parlement et s'exercent à sculpter des figures humaines en prévision des tâches plus difficiles qui leur seront bientôt confiées.

La plupart des blocs de calcaire de l'Indiana que les constructeurs de l'Édifice du Centre avaient réservés pour des sculptures ne supportent pas le poids de l'immeuble, de sorte qu'ils peuvent être retirés et transportés au studio des sculpteurs dans l'entrepôt de Travaux publics Canada situé rue Somerset. C'est dans cet atelier austère aux murs de béton nus, bien éclairé par des tubes fluorescents, et dont le décor se résume à d'énormes dépoussiéreurs, à un enchevêtrement de boyaux à air comprimé, à plusieurs établis et à une table à déjeuner, que travaillent les sculpteurs du Parlement. Si ce n'était des blocs massifs de pierre et de l'étrange assortiment de ciseaux, de maillets et d'autres outils spéciaux, la maison du seul groupe d'artistes au service de l'État depuis si longtemps pourrait donner l'impression d'un atelier de peinture, d'un garage ou même d'un atelier d'usinage. La sculpture dégage beaucoup de poussière et le travail est parfois très pénible; aussi chaque sculpteur porte son bleu de travail pour se rendre à l'atelier ou l'endosse sur place avant de se mettre à l'œuvre sur une partie des blocs de quatre tonnes qui reposent sur d'énormes madriers.

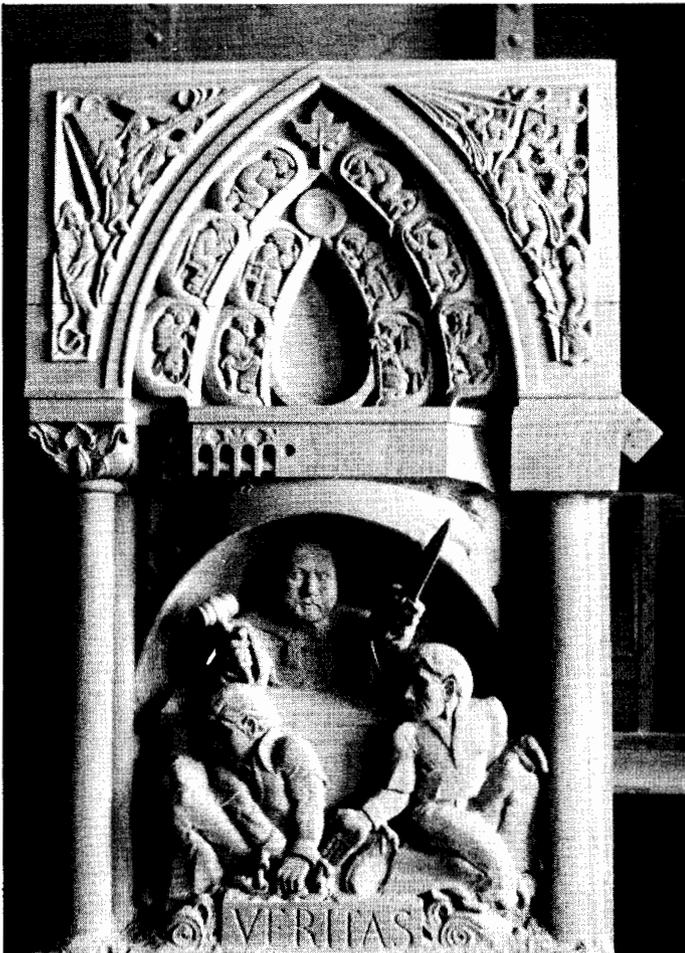
La série constitutionnelle

Les principaux ouvrages actuellement en cours, appartiennent à la catégorie des scènes contemporaines. S'inspirant d'un sujet canadien par excellence, les sculpteurs mettront bientôt la touche finale à une série de douze hauts-reliefs évoquant des aspects de la division constitutionnelle des pouvoirs au Canada. Depuis le début du projet en 1972, les sculpteurs ont livré huit des pièces prévues, soit celles qui représentent les peuples fondateurs, les provinces, le scrutin, le gouverneur général, le droit criminel, le droit civil, l'éducation, les transports et les communications. Ces sculptures ont été placées sur les murs situés directement au-dessus et derrière les tribunes des députés à la Chambre des communes. Après l'ajournement de l'été 1982, deux autres pièces représentant le Sénat et le régime fiscal viendront s'ajouter à la série. La sculpture ayant pour thème la liberté de parole et de religion est déjà très avancée et la dernière pièce, qui porte sur la Constitution elle-même en est au stade de la conception.

C'est en réponse à l'invitation lancée par le président de la Chambre des communes de l'époque, M. Lucien Lamoureux, que M^{me} Eleanor Milne suggéra le thème d'ensemble de ces pierres à l'été 1972. Elle proposa une «série portant sur l'AANB» (l'Acte de l'Amérique du Nord britannique était alors la Constitution du Canada) après avoir soigneusement étudié un certain nombre de facteurs, à savoir le rôle de la Chambre des communes, les caractéristiques architecturales et décoratives de la Chambre, les thèmes déjà traités ailleurs dans l'édifice ainsi que le goût des fonctionnaires de la Chambre et de Travaux publics Canada qu'elle doit toujours satisfaire. M^{me} Milne a consacré plusieurs mois à la recherche en bibliothèque avant de réaliser quatre des douze dessins à l'échelle qu'elle allait soumettre à ses patrons. Ceux-ci ont approuvé sans réserve le thème d'ensemble que leur proposait M^{me} Milne ainsi que ses dessins originaux, témoignage indiscutable de ses dons créateurs et de sa connaissance intime des goûts de ses supérieurs. Tout comme les premiers, les dessins ultérieurs ont été approuvés sans problème.



La pierre calcaire, poreuse et tendre, se prête fort bien à l'expression des moindres détails. (Ken Desson)



La justice pénale du Canada, une des sculptures de la série constitutionnelle. (Ken Desson)

Chacun des blocs de calcaire relativement tendre qui forment la série constitutionnelle mesure six pieds de hauteur, quatre pieds de largeur et deux pieds de profondeur et se compose de trois blocs plus petits, de taille égale, posés les uns sur les autres. Parfois, les sculpteurs modèlent en argile les œuvres proposées avant de passer à la pierre. Mais, en général, M^{me} Milne esquisse directement sur la face plate de la pierre le dessin que les sculpteurs se chargeront de tailler en haut-relief. Dans ses dessins, M^{me} Milne omet volontairement beaucoup de détails pour que les sculpteurs puissent donner libre cours à leur talent. Ils éprouvent alors l'intense plaisir de s'exprimer personnellement dans une œuvre exécutée directement dans la pierre. Ils travaillent avec beaucoup de soin et d'attention et mettent un an ou plus à exécuter une œuvre. Devant le bloc de pierre dont il lui faut tirer une forme, l'artiste n'a qu'une marge minimale d'erreur.

Art et politique

Dans de nombreux pays, des œuvres aussi grandioses exécutées pour le siège du gouvernement constitueraient une source de fierté nationale et feraient l'objet d'une attention critique soutenue. Mais l'installation de nouvelles œuvres d'art réalisées par les sculpteurs du Parlement s'effectue habituellement dans la plus totale indifférence. Ces sculpteurs n'ont jamais leur «inauguration officielle» et les médias leur accordent très peu d'attention. Il en était déjà ainsi en 1920 quand les premiers sculpteurs s'attelèrent à la tâche dans l'Édifice du Centre sous la direction du maître d'œuvre Walter Allen.

Pour expliquer cette attitude, les sculpteurs avancent l'hypothèse que le ministère des Travaux publics craint la réaction critique de la population ou, tout simplement, qu'il n'apprécie pas la valeur artistique des sculptures. Il serait sans doute plus juste d'y voir la manifestation déplorable du traditionnel anonymat des fonctionnaires.

Les sculpteurs reprochent aussi à la collectivité artistique du Canada d'entretenir des préjugés à l'égard de leur travail et de prétendre par snobisme que les sculpteurs d'ornements ne sont que de simples artisans qui, contraints de respecter une formule rigide, ne sauraient créer des œuvres originales ou faire comprendre les limites de leur moyen d'expression comme le font les « vrais » artistes. Quoi qu'il en soit, les sculpteurs du Parlement entretiennent très peu de relations avec les artistes et les critiques d'art du secteur privé.

À première vue, les thèmes que les sculpteurs entreprennent d'illustrer sont effectivement assez fades — en grande partie à cause de l'obligation qu'ils ont de respecter les traditions de la sculpture néo-gothique et de se conformer à la règle bien établie qui interdit les sujets partisans dans la décoration parlementaire. Les sculpteurs s'empressent pourtant de préciser que ces limites leur permettent toutefois de démontrer leur maîtrise des techniques sculpturales. Chaque sculpteur est bien conscient des contraintes que lui imposent la tradition, le style architectural des édifices du Parlement et les goûts des hauts fonctionnaires à qui il appartient d'autoriser les travaux effectués à la Chambre des communes. Le fait que les thèmes soient si prudents et les styles de sculpture si traditionnels occasionne naturellement quelque frustration. Chaque sculpteur a un style personnel qu'il a développé avant d'entreprendre cette tâche et l'envie lui prend souvent d'abandonner le néo-gothique au profit de sa forme préférée d'expression sculpturale. Cette envie trouve parfois le moyen de s'exprimer — habituellement dans des détails peu susceptibles d'attirer et de retenir l'attention — mais les sculpteurs sont disciples de la tradition d'abord et fidèles à leurs goûts et à leurs instincts sculpturaux ensuite. Ils conservent malgré tout un enthousiasme débordant pour leur travail comme en témoignent leur prodigieuse production et, dans la plupart des cas, leurs longs états de service.

La contribution des autochtones

Depuis quelques années, la tradition à prédominance néo-gothique dans la décoration de l'Édifice du Centre a fait une place à des formes d'expression plus typiquement canadiennes. C'est en 1980 qu'on a, pour la première fois, rompu avec la tradition en signant des contrats avec six sculpteurs inuits et trois sculpteurs indiens qui exécuteront des œuvres destinées à coiffer les entrées de l'Édifice du Centre. Des sculptures de Walter Harris et de Earl Muldoe de la *K'San Co-operative* à Hazelton en Colombie-Britannique et de Geeshee Akulukjuk de la *Pangnirtung Eskimo Co-op* dans les Territoires du Nord-Ouest sont déjà terminées. Les artistes ont travaillé dans leurs propres studios en respectant les dimensions fixées par un comité composé de sept membres relevant de Travaux Publics Canada et dont Eleanor Milne est l'âme dirigeante. Parmi les autres sculptures commandées mais pas encore terminées, notons celles de Joe Jacobs et Abraham Anghik de Vancouver (C.-B.), de Kumakulak Suggiak de Cape Dorset

(T.N.-O.), de Pauloosee Akiterk d'Arctic Bay (T.N.-O.), de Guy Sioui de la réserve indienne Odanak au Québec et de Devie Atchealak de Pangnirtung (T.N.-O.).

Chacun de ces sculpteurs autochtones a pu travailler sans surveillance directe, libre de toute obligation d'imiter les styles traditionnels que l'on retrouve dans les édifices du Parlement et chose étonnante, les formes hardies et caricaturales qui caractérisent la sculpture indienne et esquimaude s'harmonisent merveilleusement bien avec le style néo-gothique. Leur participation à l'embellissement de l'Édifice du Centre constitue une innovation importante non seulement parce qu'elle marque une rupture avec le style néo-gothique et roman mais aussi parce qu'elle permet d'espérer qu'à l'avenir on fera davantage appel aux talents de sculpteurs canadiens de formation artistique variée pour l'ornementation de l'Édifice du Centre.

La licorne

L'histoire de la licorne n'est pas une fable; la mutilation a bel et bien eu lieu. Et c'est Marcel Joanisse qui en a été averti le premier. Muni de sa trousse d'outils et de plusieurs feuilles de papier calque, il s'est empressé de faire une première inspection qui lui a révélé que la cassure était nette et située tout près de la base. Après avoir noté la couleur et la texture de la pierre, il en a tracé le contour sur le papier et a regagné son atelier.

Marcel a passé plusieurs jours à retrouver des photos de la corne originale et à choisir un bloc de calcaire bien assorti. Puis il a sculpté la forme mal dégrossie d'un long cône étroit en se servant d'un ciseau pneumatique.

Reprenant alors les outils utilisés depuis des générations par ses prédécesseurs — le maillet en forme de cloche et le ciseau à bord droit — il a affiné le cône pour lui donner les dimensions voulues, en s'appuyant sur ses croquis et sur les photos. Avec un crayon mou de charpentier, il a tracé une ligne-repère pour la spirale de la corne.

Grâce à la dextérité de Marcel, la délicate spirale a commencé à prendre forme, chaque léger coup de maillet ne détachant de la pierre gris-blanc qu'une fine poussière. Au bout de huit jours de travail minutieux, il avait en main une prothèse qu'il pouvait fixer solidement avec des chevilles en métal, de la colle époxyde et une pâte calcaire servant à maquiller le mince fil trahissant le raccord.

Des mètres carrés de murs et de pierre attendent d'être sculptés dans l'Édifice du Centre, et d'ambitieux projets de murales sont actuellement à l'étude. Même s'il faudra plusieurs décennies pour les réaliser, les Canadiens peuvent déjà compter sur un régal visuel car le menu de sculptures qui s'annonce sera un véritable festin artistique.

(Traduit de l'anglais)